

Déjà nous avons vû les Protestants Anglois se récrier contre le Code de leur Religion si solennellement établie par les Rois qui s'en disoient les chefs; ils ont prétendu s'affranchir du serment qui les lioit à la profession des dogmes anglicans. Leurs raisonnemens ont paru si naturels & si solides que sans des raisons d'Etat, le serment étoit aboli (b).

Voici les Allemands qui prennent la même route & qui raisonnent avec une justesse égale. Ils sentent qu'après avoir résisté à la voix de l'Eglise catholique, à la doctrine des Peres, à l'autorité de la Tradition, les idées de Luther sont une digue trop foible pour empêcher des progrès ultérieurs. On
en veut

(b) C'est en 1772 que s'éleva en Angleterre cette fameuse contestation sur l'autorité des 39 articles qui composent le Symbole Anglican. 250 personnes, parmi lesquelles il y en avoit des plus respectables, présenterent une requête au Parlement pour être dispensées de professer ces articles & d'y adhérer par la foi du serment. Cette requête contenoit les motifs les plus raisonnables & les plus invincibles; aussi ne se trouva-t-il personne au Parlement qui put les débattre; on parla seulement du danger d'ébranler la Constitution de l'Etat en affoiblissant la Religion nationale. La demande fut rejetée à la pluralité de 217 voix contre 71. *V. les Journaux & Gazettes de ce tems-là. --- Gaz. de Brux. 27 Fev. 1772, Suppl. --- Gaz. d'Utrecht, 3 Mars 1772. &c.* Quelques avis ont assuré qu'après une plus ample discussion le Bill passa enfin en faveur des représentans. *Gaz. de Col. 1772, Suppl. art. de Londres.*